

Un laboratoire d'idées : la société civile partenaire de la Métropole





« Notre Conseil de développement, véritable laboratoire d'idées, fonctionne à l'image d'une start-up citoyenne. »

Mis en place le 4 mars 2015 dans le cadre de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de 1999, notre Conseil de développement, véritable laboratoire d'idées, fonctionne à l'image d'une start-up citoyenne !

Représentant de la société civile organisée dans sa diversité, nous avons construit une organisation qui réunit plus de 200 membres, bénévoles, à la fois des citoyens, des organisations et des experts du territoire.

Organe consultatif, nous avons pour objectif d'être prospectif et un lieu d'échange et de partage. Nous sommes le relais des attentes des habitants et des acteurs économiques et sociaux.

Notre mission est d'éclairer, en amont et à sa mesure, les choix du politique dans les grands enjeux qui concernent l'avenir de la Métropole et de ses citoyens.

Katia VIDIC
Présidente du Conseil de Développement CoDe



Le Conseil de développement est l'une des formes d'expression de notre démocratie locale et participative, un outil d'échange, de dialogue, de réflexion et de production d'idées indispensable à notre Métropole. Il est un des relais fondamentaux des points de vue de la société civile sur tous les grands thèmes qui fondent le développement et l'attractivité du territoire de demain.

Particulièrement attentif à l'ensemble de ses travaux, je considère le Conseil de Développement comme une force de proposition, qui participe à faire de la métropole de Montpellier, un territoire dynamique, fort d'un développement économique, social et culturel qui respecte ses habitants et son environnement.

Nous comptons sur vous !

Philippe SAUREL
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier

Les valeurs du CoDe

Adogmatisme

Aucun parti ni aucune posture partisane ne doivent prévaloir sur la liberté de conscience qui prévaut dans la construction des travaux du CoDe.

Bienveillance

Les avis ou les points de vue divergents peuvent s'exprimer dans le respect des avis contraires et contribuer à la construction collective.

Créativité et innovation

L'intelligence collective qui émerge des travaux du CoDe ne doit rien s'interdire et faire preuve d'audace.

Collaboration

Les travaux du CoDe sur le fond et la forme de leur déroulement s'inscrivent dans l'optique d'atteindre un but commun et partagé par tous.

Convivialité

Les échanges doivent s'inscrire dans le plaisir de chercher des équilibres nécessaires à établir une bonne communication, un échange sincèrement amical autour d'une réflexion commune.

Ouverture

L'émergence de propositions pertinentes, fruit de l'intelligence collective doit se faire au-delà des frontières établies.

Éthique

Les réflexions apportées qu'elles soient personnelles ou dans le cadre d'une représentation d'une organisation, doivent strictement contribuer au bien collectif et non à des intérêts personnels ou d'organisation.

Le fonctionnement du CoDe Qui sommes nous ?

240 membres issus de la société civile

La composition du CoDe reflète la volonté de représenter l'ensemble des forces vives du territoire, en respectant les objectifs de parité, d'équilibre territorial, économique et sociologique.

Mis en place le 4 mars 2015, le CoDe est saisi et s'auto saisi

Le CoDe est saisi par les élus communautaires et s'auto saisi de thématiques sur lesquelles il souhaite apporter une réflexion.

Des sujets riches et variés

Les sujets développés par le CoDe ne se limitent pas nécessairement aux compétences métropolitaines. Le CoDe, c'est avant tout un esprit d'initiative et de réflexion approfondie sur les politiques publiques et leur adéquation à la réalité locale métropolitaine.

6 commissions thématiques, échos des piliers de la Métropole

Son fonctionnement est encadré par une charte et animé par les 15 membres siégeant au bureau.

Deux assemblées plénières ont lieu chaque année, en présence de l'ensemble des membres mais également du Président de la Métropole, Philippe Saurel.

Le Conseil de Développement de Montpellier s'ouvre à de nouvelles personnes. Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter !

conseil.developpement@montpellier3m.fr

COMMISSION SANTE
sante.code@montpellier3m.fr

Objectif
Favoriser la coordination entre les acteurs de la santé sur la thématique de la prévention santé et du bien-être, à l'ère du numérique.

Perspectives
Observatoire de la Santé Numérique sur le Territoire de la Métropole.

COMMISSION MOBILITE
mobilite.code@montpellier3m.fr

Objectif
Valoriser le cœur de ville dans le rayonnement de la métropole.

Perspectives
Développement économique, meilleure accessibilité, bien vivre et dynamisme culturel.

COMMISSION NUMERIQUE
numerique.code@montpellier3m.fr

Objectif
Faire du numérique un levier essentiel du développement économique des entreprises et de l'attractivité du Territoire.

Perspectives
Coopération et Observatoire des besoins numériques du Territoire

COMMISSION TOURISME
tourisme.code@montpellier3m.fr

Objectif
Augmenter l'attractivité du Territoire métropolitain en favorisant le rayonnement national et international du territoire.

Perspectives
Carte de notoriété du Territoire qui fédère les acteurs de l'écosystème local et régional, et qui donne une ampleur internationale.

COMMISSION AGROECOLOGIE
agroecologie.code@montpellier3m.fr

Objectif
Faire de l'agro-écologie et de la biodiversité les axes majeurs du développement du Territoire métropolitain.

Perspectives
Identité culinaire et alimentaire du pôle métropolitain (saisine à venir), réimplanter la campagne dans la ville.

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
culture.code@montpellier3m.fr

Objectif
Développer l'attractivité et le rayonnement international du Territoire via la culture, le patrimoine, l'enseignement supérieur.

Perspectives
Coopération économique des acteurs, rapprocher art et monde économique, sortir de l'entre-soi...